QUAND OLLEY S'A(N)IME!

UNE ROSE, UN ESPOIR

Merci à nos amis motards pour leur investissement et à nos concitoyens pour leur générosité!





CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Devant un monument aux morts parfaitement restauré, les habitants de Jeandelize et d'Olley ont célébré ensemble la victoire du 8 mai 1945. Un grand merci à tous, notamment à l'équipe enseignante de l'école de Jeandelize, à l'association des parents d'élèves « Les loupiots » et, bien sûr, aux élèves pour la Marseillaise!

"Dans le plus petit comme dans le plus grand bonheur, il y a quelque chose qui fait que le bonheur est un bonheur: la possibilité d'oublier, ou pour le dire en termes plus savants, la faculté de sentir les choses, aussi longtemps que dure le bonheur, en dehors de toute perspective historique. L'homme qui est incapable de s'asseoir au seuil de l'instant en oubliant tous les événements du passé, celui qui ne peut pas, sans vertige et sans peur, se dresser un instant tout debout, comme une victoire, ne saura jamais ce qu'est un bonheur et, ce qui est pire, il ne fera jamais rien pour donner du bonheur aux autres. Toute action exige l'oubli, comme la vie des êtres organiques exige non seulement la lumière mais aussi l'obscurité. Un homme qui ne voudrait sentir les choses qu'historiquement serait pareil à celui qu'on forcerait à s'abstenir de sommeil ou à l'animal qui ne devrait vivre que de ruminer et de ruminer sans fin. Donc, il est possible de vivre presque sans souvenir et de vivre heureux, comme le démontre l'animal, mais il est encore impossible de vivre sans oubli. Ou plus simplement encore, il y a un degré d'insomnie, de rumination, de sens historique qui nuit au vivant et qui finit par le

- Nietzsche -

détruire, qu'il s'agisse d'un homme, d'une peuple ou d'une civilisation.

Pour Nietzsche, l'oubli ne doit pas être uniquement considéré négativement comme l'incapacité de se souvenir. C'est au contraire une faculté positive qui permet à l'homme de se libérer du passé pour pouvoir agir et profiter de l'instant. L'enfant qui chute lorsqu'il tente de marcher pour la première fois ne doit-il pas oublier cette chute pour oser à nouveau ? Ainsi, notre rapport au passé doit être justement équilibré : s'il faut évidemment se souvenir, il faut aussi savoir oublier.

Numéro 7 - Mai 2023 | Directeur de la publication : David Buono

Membres de la commission communication : Sylvie Mangeot · Lauryn Bitsch · Marie-Claire Donnen · Didier Mangeot

Conception et impression : Mairie d'Olley en 110 exemplaires | Photos : Mairie d'Olley · Pixabay

Mairie de Olley · 6 rue Pasteur · 54800 OLLEY

Le Lien d'Olley



e budget municipal 2023 de la commune a été voté à l'unanimité lors du dernier conseil municipal. Ce budget a été élaboré avec le souci de limiter l'impact sur les ménages des crises successives que nous subissons. Pour cela, il s'agit d'une part, de poursuivre la politique de réduction des coûts de fonctionnement initiée depuis 2020 et, d'autre part, de s'engager dans une politique efficiente et maitrisée d'investissement. En ce sens, des enveloppes ont été allouées aux différents projets menés par la commune : notamment l'assainissement, le city-stade, la requalification des espaces publics « route de Neuvron » et la voirie.

En 2023, les propriétaires doivent s'attendre à une hausse de la taxe foncière de 7.1%, elle est uniquement le fait de l'Etat et elle est due notamment à l'indexation qui suit l'inflation. Dans ce contexte toujours difficile, le conseil municipal a fait le choix de maintenir les taux des taxes communales sans les augmenter. L'intercommunalité OLC a aussi décidé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de taxes et impôts de sa part.

Concernant les taxes relatives au service assainissement, le conseil municipal a fait un choix identique et ce, malgré la baisse significative des recettes. En effet, avec la sécheresse de 2022 et la baisse de la consommation en eau, les recettes de la taxe d'assainissement ne couvrent plus aujourd'hui les dépenses. À ce sujet, il est indispensable de saluer le remarquable investissement des bénévoles qui permet à la commune de réaliser de précieuses économies et qui contribue clairement à la décision du conseil municipal de maintenir le prix du m3 d'eau usée à 2.80 €.

Cependant, les analyses 2023 réalisées par la MMD54 laissent apparaître certains problèmes de fonctionnement engendrés par les défauts de conception de la station d'assainissement. Nous procèderons donc cette année aux travaux qui permettront d'apporter les solutions adéquates. Mais il nous faut être réaliste, le coût des travaux à venir ainsi que la baisse des recettes ne pourront être absorbés durablement par la commune.

Tout cela m'incite à rappeler que nous sommes tous responsables de la santé et de la vitalité de notre commune. Les gestes simples ne sont jamais anodins et chacun peut apporter ponctuellement sa pierre à l'édifice. C'est aussi de cette manière que nous pourrons réduire nos coûts de fonctionnement et continuer à ne pas augmenter les impôts communaux. L'idéologie ambiante nous incite à nous replier sur nous-mêmes et à n'œuvrer que pour soi, je crois au contraire qu'il n'y a de solution viable qu'à travers le vivre et le faire ensemble.

L'été approchant, nous vous le souhaitons, malgré cette période encore et toujours complexe, le plus agréable possible.

David Buono, Maire d'Olley



24 MAI

RÉUNION PUBLIQUE PROJET DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

IMPORTANT La municipalité propose à tous les habitants de la commune une réunion publique concernant le projet de requalification des espaces publics de la rue « Route de Neuvron ». Cette réunion publique aura lieu le 24 mai à 19h dans la salle du FEP. L'architecte Corinne Mangin sera présente pour recueillir vos avis et répondre à vos questions.

VIDE-GRENIERS 28 MAI

Le **28 mai, de 6h à 18h,** aura lieu à Olley un vide-greniers. 1 € le mètre. Buvette et restauration sur place.

Réservation au 06 15 84 69 53

LES 9 ET 10 JUIN

BOUCLE OLC

la Miltol organise pour la seconde année la Boucle OLC, une marche populaire internationale ouverte à tous avec départ et arrivée à Thumeréville.

6 PARCOURS SONT PROPOSÉS

Vendredi 9 juin | départs de nuit 100 km - 50 km - 25 km Samedi 10 juin | départs de jour 50 km - 10 km - 5 km

Les participants du 9 juin passeront par Olley tard dans la nuit, un point de ravitaillement les attendra à la MDC.

Renseignements et inscriptions : miltol.tourisme@gmail.com

7 JUILLET

BALLADE THÉÂTRALE

Une soirée riche de performances conviviales et humoristiques où vous pourrez échanger avec les acteurs des spectacles et passer un sympathique moment de détente. Un beau début de week-end en perspective...

AU PROGRAMME

18h30 | Devant l'église d'Olley

Lecture du « Pain à la bouche » par la compagnie LOGOS

19h | Rue Mangin

Pot de l'amitié offert par le théâtre du Jarnisy

20h | Au FEP

Représentation de « La fin du monde n'aura pas lieu » par la compagnie 22

Tarifs: 5 € / Gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans

25 AOÛT

FÊTE DE L'ÉTÉ

Après la magnifique et mémorable soirée de l'an dernier, la fête de l'été se déroulera cette année le vendredi 25 août. Comme d'habitude, la dynamique équipe du foyer vous proposera buvette et restauration sur place. Dans le cadre des F'estivales, nous accueillerons Jewly, chanteuse originaire d'Alsace, dont le magazine Rolling Stone affirme qu'elle « fait désormais partie des piliers de la scène rock alternative française ». Nul doute que le public sera au rendez-vous!











QUI EST CONCERNÉ?

tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation :

- propriétaire indivis ;
- usufruitiers;
- sociétés civiles immobilières (SCI).



OBLIGATION DE DÉCLARATION EN LIGNE DES BIENS

IMMOBILIERS

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. Jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1er juillet 2023.



Cette obligation déclarative concerne

PCAET

La communauté de communes ORNE LORRAINE CONFLUENCE s'engage dans l'élaboration de son projet de territoire ainsi que de son « plan climat air Énergie territorial » (PCAET) qui seront sa feuille de route pour les six prochaines années.

Il s'agit notamment de faire territoire à 41 communes et de donner les moyens à notre communauté de communes, d'être la plus résiliante possible face aux enjeux de l'adaptation aux changements climatiques face aux enjeux économiques et environnementaux. (Mobilité, habitat, santé, économie, etc.)

Il est proposé à tous les habitants et à toutes les forces vives du territoire (association, entreprise, artisans, etc.) de réfléchir à ce projet collectif. Une enquête est à votre disposition sur Internet ou en format papier, jusqu'au 31 mai. N'hésitez pas à prendre quelques instants pour la remplir car votre avis

RDV sur www.olc54.fr ou scannez le QR code



SIRTOM

Après l'intégration de notre commune au sein du Sirtom, nous pouvions craindre une augmentation des taxes liées à la gestion des déchets. Ce ne sera pas le cas cette année et c'est une excellente nouvelle. Par ailleurs, la réflexion se poursuit au sein du syndicat présidé par Julien BESSEDJERARI afin de favoriser un système de taxation qui soit plus équitable pour les usagers. Nous ne manquerons pas d'y défendre les intérêts de la commune.

Pour chaque demande de carte d'accès déchèterie, il vous sera demandé de bien vouloir remplir un formulaire :

- sur place,
- téléchargeable en ligne https://www.sirtom.fr/actualite/ formulaire-pour-la-carte-dacces-decheterie.html,
 - ou disponible en mairie.

Il suffira ensuite de vous rendre au siège administratif avec une pièce d'identité et votre justificatif de domicile.

Les locaux administratifs situés au 29 rue Gustave Eiffel 54800 Jarny sont ouverts du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h ainsi que le vendredi matin de 8h à12h.